PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner qui sera tenue le 6 janvier 2020 à 19 h 30 le règlement suivant sera adopté, à savoir :

Règlement n° 665 – Concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal. Abroge et remplace le règlement numéro 636.

Rémunération annuelle de la mairesse en 2019 : 16 322 $
Rémunération annuelle de la mairesse en 2020 : 17 640 $

Rémunération annuelle des conseillers en 2019 : 6 233 $
Rémunération annuelle des conseillers en 2020 : 6 732 $

Allocation annuelle de la mairesse en 2019 : 8 161 $
Allocation annuelle de la mairesse en 2020 : 8 820 $

Allocation annuelle des conseillers en 2019 : 3 117 $
Allocation annuelle des conseillers en 2020 : 3 366 $

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....*Ascot Corner*.....ce.....9e .....jour de.....*décembre*....
de l'an deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), *Jonathan Piché,* *directeur général et secrétaire-trésorier*
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, du 9 *décembre 2019* au *6 janvier 2020*.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9e jour de *décembre 2019*.

Directeur général et secrétaire-trésorier